merie royale qui a commis des erreurs monu- pouvoirs de la Commission royale d'enquête mentales tout au long de l'enquête qui a Dorion de façon qu'elle puisse découvrir conduit au rapport de ce scandale. Je ne d'où venaient les renseignements de l'honovoudrais pas nommer tous les agents sous sa surveillance qui méritent aussi le même sort, mais il est facile de soupçonner tous les autres qui sont condamnés par le rapport Dorion.

Il semble qu'à la lecture de ce rapport, tout le monde ait commis des erreurs dans cette affaire, à compter de l'honorable ministre de la Justice, en passant par le commissaire en chef de la Gendarmerie royale, pour se rendre jusqu'au gardien de la prison

de Bordeaux.

Il est difficile d'exiger que des humains soient toujours tout à fait dans le bon chemin, et je crois qu'en politique il faut accepter que, dans des circonstances semblables, une erreur entraîne des conséquences aussi désastreuses. Nous sommes satisfaits que des accusations soient portées contre les coupables, contre ceux qui se sont parjurés, contre ceux qui ont mal rempli leur mandat ou exercé une influence indue et nous attendrons avec impatience les résultats de ces accusations.

Nous voudrions cependant souligner que l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), qui est à l'origine de toute cette affaire, ne semble pas très honnête en ne rendant pas hommage à l'honorable René Tremblay qui a été complètement exonéré de tout blâme. Le rapport Dorion dit textuellement:

La preuve a révélé de toute évidence que la conduite de l'honorable Tremblay a été absolument irréprochable.

Pourtant, si ma mémoire est fidèle, les premières attaques ont été dirigées expressément contre ce ministre qui a eu, lui aussi, le courage de démissionner alors qu'il sentait sa réputation en danger. L'honorable député de Yukon aurait bien fait de citer les bons aspects ou les bons mots qu'a eus le juge Dorion à l'endroit des personnages mentionnés dans ce rapport, et je me permettrai de souligner entre autres la conclusion suivante:

L'honorable ministre de la Justice était justifiable, à ce moment-là, de croire qu'une plainte, portée contre la ou les personnes impliquées, serait difficilement prouvée devant les tribunaux.

Je mentionne ce fait parce que le député de Yukon lui-même, lorsqu'il a porté ces accusations, avait fait ces insinuations; or, il avait les mêmes renseignements que le ministre de la Justice parce qu'il possédait le même dossier, et il n'a pas osé porter luimême des accusations, il a simplement fait des insinuations.

Je dis ceci parce que, dans ses conclusions, le juge Dorion se plaint que ses pouvoirs n'aient pas été assez grands. J'ai moi-même demandé à la Chambre que l'on étende les

rable député de Yukon. A mon avis, l'administration de la justice est une chose très importante et elle doit être impeccable à tous les paliers. Si l'on ne peut être assurés que les gestes et enquêtes secrètes de la Gendarmerie royale ne tombent pas entre les mains de n'importe quel individu à n'importe quel moment, je crois qu'il est d'une importance cruciale que soit tenue le plus tôt possible une enquête pour déterminer où le député de Yukon a obtenu ces renseignements.

Si la tête d'un ministre, d'un député ou d'un haut fonctionnaire en vaut la peine, je crois que nos citoyens ont le droit de savoir comment ces informations susceptibles de causer des torts aussi graves en sont venues à filtrer ou à «couler»? Du reste, monsieur le président, je voudrais mentionner que depuis l'enquête Dorion, les journaux ont toujours été en possession d'informations que nous, députés de la Chambre, n'avions pas et qui, aujourd'hui, se révèlent très justes parce qu'elles coïncident avec les conclusions du rapport de l'enquête Dorion.

Je crois que le gouvernement devrait voir à instituer une enquête afin de découvrir comment ces choses ont pu être dévoilées avant que nous en soyons au courant.

Comme conclusion, je dois dire que nous sommes satisfaits des mesures que le gouvernement se propose de prendre pour corri-

ger ce qu'il y a à corriger.

A la suite de ce rapport, je voudrais tout particulièrement appeler l'attention du très honorable premier ministre (M. Pearson) et du cabinet sur le fait qu'au sein de la Gendarmerie royale, on traite la langue française avec une désinvolture révoltante et que des réformes devraient être apportées au sein de cet organisme après ce que nous avons appris au sujet de l'attitude de ses dirigeants à l'égard de la langue française.

• (7.40 p.m.)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord féliciter l'honorable juge Dorion pour ce rapport qui a été conçu d'une façon intelligente, impartiale, concise et précise. Je crois que le juge Dorion mérite les félicitations de la Chambre pour la manière dont il a conduit cette enquête et rédigé le rapport qui a été déposé aujourd'hui.

En deuxième lieu, je voudrais également faire mention de la page 137 de la version française du rapport Dorion, où il est question de l'honorable ministre des Postes (M. Tremblay) et où l'on dit ceci: